

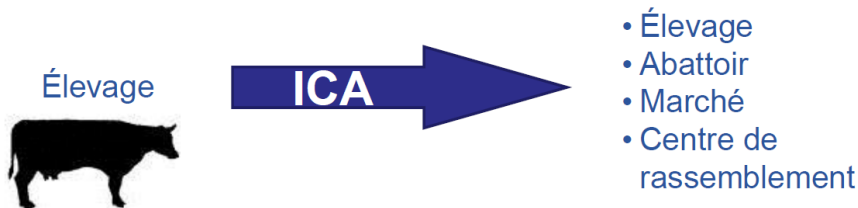
-----Bulletin électronique de liaison -----



SECTION BOVINE

ICA : Informations sur la Chaine Alimentaire

Une exigence Européenne :



« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

Pourquoi ?

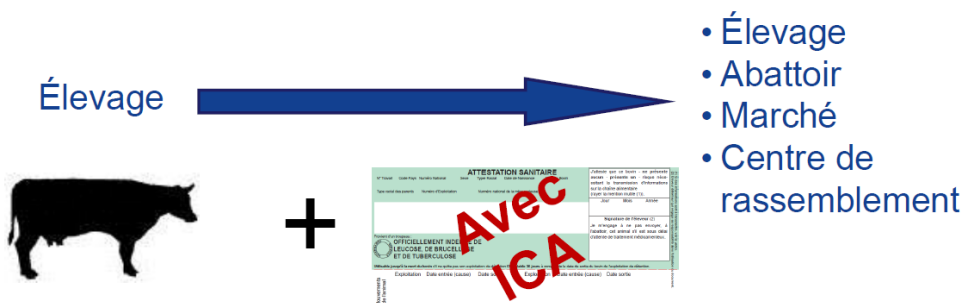
L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.

- ➔ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires qui se sont produits sur son troupeau.

L'objectif de l'ICA est d'anticiper et d'adapter les contrôles ante-mortem et post-mortem.

L'animal, pour lequel un danger potentiel est signalé, est inspecté différemment mais il n'est pas considéré, a priori, comme présentant une non-conformité.

Support = ASDA





SECTION BOVINE

Comment procéder lorsqu'il n'y a pas d'information sanitaire à signaler ?

Avec la nouvelle ASDA comme avec l'ancienne : remplir uniquement le recto.

ATTESTATION SANITAIRE						
N° Travail	Code Pays	Numéro National	Sexe	Type Racial	Date de Naissance	Nom du Bovin
Type racial des parents		Numéro d'Exploitation		Numéro national de la mère porteuse		
J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)). Jour Mois Année						Signature de l'éleveur (2) Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.
Provient d'un troupeau : OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE						
Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.						
Exploitation		Date entrée (cause)		Date sortie		Exploitation

Ne pas oublier de remplir les autres éléments de l'ASDA et de vérifier que l'ASDA est correctement renseignée lors de toutes introductions d'animaux

Comment procéder lorsqu'il y a des informations sanitaires à signaler ?

Avec l'ancienne ASDA :

Remplir le recto de son ancienne ASDA (en rayant « ne présente aucun ») + joindre le doc complémentaire ci-contre, disponible sur le site du GDS 03 :

http://gds03.nuxit.net/telechargement/PDF/Bon_ICA.pdf

Information sur la Chaîne Alimentaire
Je soussigné informe que le bovin (nom du détenteur) (code pays + n° national) <input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticercose. <input type="checkbox"/> présente un risque notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière. <input type="checkbox"/> présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion. Description du risque identifié par le détenteur : N° / 20 (signature)
PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU
A utiliser uniquement : Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA ET Dans le cas où vous avez une information à transmettre

Avec la nouvelle ASDA : remplir le recto ET le verso.

Le verso de l'ASDA

À remplir uniquement lorsqu'il y a des informations sanitaires à transmettre

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
Numéro d'exploitation Type atelier Date de livraison Signature de l'éleveur	Date de la visite Autre(s) intervention(s) Numéro ordinal et Signature	J'informe que ce bovin : <input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticercose. <input type="checkbox"/> présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière. <input type="checkbox"/> présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion. Description du risque identifié par le détenteur :
CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE		

SECTION BOVINE



Cas des ateliers d'engraisement (ASDA jaune)

Un document permettant une déclaration collective des informations sanitaires est disponible sur le site du GDS 03 :

http://gds03.nuxit.net/telechargement/PDF/Bon_jaune_ICA.pdf

Information sur la Chaîne Alimentaire
Formulaire de déclaration collective (facultatif)

N° EDE du détenteur : _____

Je soussigné atteste que les _____ (nombre) bovins dont les passeports sont joints à la présente déclaration **Ne présentent aucun** _____ présentent un (trayer la mention nulle (1))
risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
(1) + Si des informations sont à transmettre, voir ci-dessous.

N° / 20...
(signature)

J'informe que les bovins dont les N° sont repris dans le tableau ci-dessous :

- ont subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Ces animaux ne doivent pas être présentés à l'abattoir.
- proviennent d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.
- proviennent d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticercoses.
- présentent un risque _____ notifié par l'administration et qu'ils doivent faire l'objet des mesures de gestion particulière.
- présentent un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur : _____

code pays + n° national

Code pays	N° national

PLIER LA FEUILLE, et METTRE LES PASSEPORTS AU MIEUX

A utiliser uniquement :

Pour les bovins élevés en lots dans des ateliers d'engraisement et possédant une ASDA jaune
ET
Dans le cas où l'information à transmettre est la même pour tous les animaux du lot

Délais de transmission des informations sanitaires :

Nature du danger	Délai de transmission des ICA
Délai d'attente de traitements médicamenteux	Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.
Salmonellose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Cysticercose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Danger à gestion particulière (Risque notifié par l'administration)	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux
Danger avéré identifié par le détenteur	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux

J'ai introduit dans mon élevage des animaux avec une ICA : que dois-je faire ?

Lorsque le bovin quittera l'exploitation, toutes les ICA doivent être retranscrites de façon systématique selon les délais fixés pour chaque danger.

Défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir :

Les défauts de transmission de l'ICA :

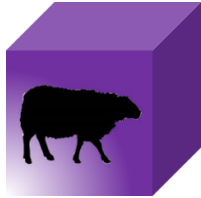
- Absence de document ICA
- Document ICA incomplet, raturé, illisible
- Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux

Conséquences :

- ⇒ Abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire officiel
 - Isolement de l'animal en bouverie
 - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
 - Passage en fin de chaîne d'abattage
- ⇒ ICA à compléter sous 24 heures sinon viande déclarée impropre à la consommation
- ⇒ Amende pour ICA non transmise dans les délais

Pour plus d'informations contactez :

Votre vétérinaire, Votre GDS ou Les services vétérinaires (la DDCSPP)



SECTION CAPRINE & OVINE

ICA : Informations sur la Chaîne Alimentaire

Comme dans la section bovine, L'Europe exige que les petits ruminants partant à l'abattoir soient accompagnés d'une attestation.

Les éleveurs de chèvres ou de moutons ont aussi l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires qui se sont produits sur son troupeau.

Veuillez trouver le document à transmettre :

Information sur la Chaîne Alimentaire

<input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre de rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <small>(cocher la case correspondante)</small>	
N° exploitation	_____
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom	
N° SIREN	_____
Adresse exploitation	
Code Postal	
Ville	

Je soussigné, détenteur d'origine informe que les animaux marqués d'une lettre dans la colonne grisée du tableau ci-dessous (cocher la case correspondante) :

- ont subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Ces animaux ne doivent pas être présentés à l'abattoir (A).
- proviennent d'un troupeau ayant eu, au cours des 6 derniers mois, deux épisodes¹ de salmonellose clinique digestive ou septicémique confirmés par diagnostic vétérinaire² (B).
- présentent un risque _____, notifié par l'administration et doivent faire l'objet de mesures de gestion particulière (C).
- présentent un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.
Description du risque identifié par le détenteur : _____ (D).

Mode de repérage sur les animaux : _____

↑ ↑ ↑ ↑ ↑
Mettre : A pour délais d'attente « viande » non terminé ; B pour salmonellose ; C pour un risque géré par l'autorité administrative ; D pour un risque identifié par le détenteur.

Date :	Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation de départ :
--------	---

¹Épisodes : plusieurs animaux atteints ayant donné lieu à un diagnostic vétérinaire.
²Diagnostic vétérinaire : un diagnostic vétérinaire est composé d'une visite et d'une confirmation de la pathologie par des analyses.

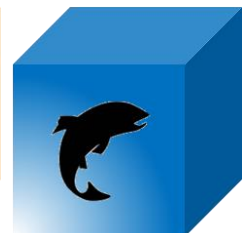
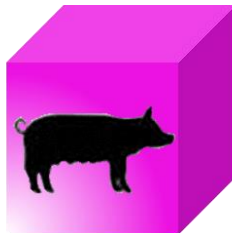
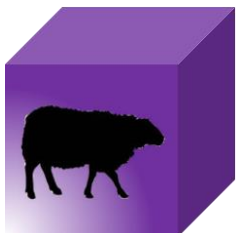


Août, l'activité diminue, que doit faire l'apiculteur ?

C'est un mois moins intense pour l'apiculteur (sauf pour ceux qui transhument qui peuvent encore obtenir de belles miellées). Pendant le mois d'août il peut :

- **Récolter les hausses** : il faut absolument le faire le plus tôt possible car, avec le manque de nourriture, les abeilles deviennent plus agressives. Cette opération est plus facile à l'aide d'un chasse-abeille et d'une caisse de récolte. Il faut aussi penser à vérifier que les abeilles ont assez de provisions dans le corps pour ne pas les affaiblir.
- **Nourrir les abeilles** : à l'aide d'un sirop spécial si les réserves s'avèrent insuffisantes. Utiliser un complément alimentaire stimulant permet de booster la ponte de la reine et donc la nouvelle génération d'abeilles pour l'hiver.
- **Réunir les colonies faibles** : en choisissant de préférence une reine jeune, peu essaimeuse et douce. Pour augmenter les chances de réunion, on peut masquer les odeurs des abeilles en plaçant sur les ruchettes des bandelettes imprégnées d'une odeur forte (comme l'huile essentielle d'eucalyptus).
- **Traiter contre le varroa** : une fois les hausses retirées, le moment est idéal pour se débarrasser des parasites de l'abeille.
- **Désinfecter les cadres et les outils**, notamment si la ruche est malade.
- **Nettoyer les hausses vides** en les plaçant à proximité des ruches pour que les abeilles les lèchent.
- **Extraire le miel** : en veillant à bien fermer la porte de l'atelier afin d'empêcher les abeilles en quête de nourriture de venir perturber vos activités de miellerie.
- **Équiper la miellerie** : avec des récipients à miel, des seaux mais aussi des maturateurs afin de purifier le miel avant de le mettre en pot.

Source Apiculture.net



Le sanitaire ... j'adhère !